

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I.</b>	<b>INTRODUCTION</b> . . . . .	<b>1</b>
<b>II.</b>	<b>REMARQUES GÉNÉRALES</b> . . . . .	<b>3</b>
<b>III.</b>	<b>LA DÉTERMINATION DE LA PEINE ET LES QUESTIONS LITIGIEUSES EN MATIÈRE DE SERVICES CORRECTIONNELS</b> . . . . .	<b>8</b>
	(a) La charge de travail et la qualité de la surveillance . . . . .	8
	(b) Le rôle de l'agent de probation et de l'agent de liberté conditionnelle . . . . .	14
	(c) Les services communautaires dans la région de l'Atlantique . . . . .	15
	(d) Les mesures correctionnelles . . . . .	16
	(1) La libération sous surveillance obligatoire . . . . .	16
	(2) L'admissibilité à la libération conditionnelle . . . . .	18
	(3) L'absence temporaire . . . . .	19
	(e) Opinions relatives à la détermination de la peine . . . . .	20
	(1) Les peines maximales et minimales . . . . .	20
	(2) Les disparités des sentences . . . . .	24
	(3) Les lignes directrices en matière de détermination de la peine . . . . .	26
	(4) Les rapports présentenciels . . . . .	28
	(5) La négociation de plaidoyer . . . . .	29
<b>IV.</b>	<b>RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS</b> . . . . .	<b>30</b>
<b>ANNEXE A:</b>	<b>Plan d'entretien à l'intention des membres du personnel des services de probation et de liberté conditionnelle</b> . . . . .	<b>37</b>
<b>ANNEXE B:</b>	<b>Répartition des réponses suivant les questions du questionnaire</b> . . . . .	<b>43</b>